

A 4 BRAS

Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros

Siège social : 48 rue de l'Alma 92600 Asnières sur Seine

828 958 348 RCS de Nanterre

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 18 heures.

Les associés de la société susnommée au capital de 500 euros sont présents à cette assemblée.

Monsieur Cédric Langlois en assure la présidence.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions et modification corrélative des statuts,
- Démission du Directeur général,
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

La présidence rappelle à l'assemblée que par acte sous seing privé, en date du 10/03/2026, Monsieur Christian Mendes a cédé à Monsieur Cédric Langlois, 25 actions de la société A 4 BRAS lui appartenant

En conséquence, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« Article 7 – Capital social

Initialement, le capital social était détenu par :

1° Monsieur Cédric Langlois, 25 actions.

2° Monsieur Christian Mendes, 25 actions.

Par acte sous seing privé en date du 10/03/2026,

- Monsieur Christian Mendes a cédé à Monsieur Cédric Langlois demeurant au 77 Avenue de la République 92400 Courbevoie de nationalité française 25 actions de la société A 4 BRAS lui appartenant.

En conséquence, le capital social est réparti comme suit :

Monsieur Cédric Langlois	<i>représentant</i>	<u>50 actions</u>
--------------------------	---------------------	-------------------

<i>Soit un total de titres composant le capital social de</i>	50 actions
---	-------------------

Résolution votée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Christian Mendes dans ses fonctions de Directeur général avec effet au 10/03/2026.

Résolution votée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous les pouvoirs à Monsieur Cédric Langlois pour effectuer les démarches qui s'imposent.

Toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 19 heures.

Monsieur Cédric Langlois

Monsieur Christian Mendes